



Association IPAMAC

Parcs Naturels du Massif-Central

Moulin de Virieu 2 rue Benay

42410 PELUSSIN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31.12.2025

Association IPAMAC

Parcs Naturels du Massif-Central
Moulin de Virieu 2 rue Benay
42410 PELUSSIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de l'association IPAMAC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association IPAMAC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

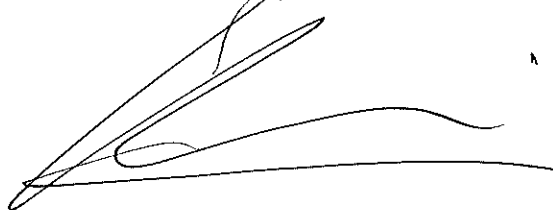
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à RODEZ, le 10 septembre 2026
Le Commissaire aux Comptes
audit douls & associés
Arnaud CLEMENTE, Gérant



Association IPAMAC

Parcs Naturels du Massif-Central

Moulin de Virieu 2 rue Benay
42410 PELUSSIN

**ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31.12.2025

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan association ANC2022-06

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires					
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	15 186	13 868	1 318	2 216	- 898
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)	15 186	13 868	1 318	2 216	- 898
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 944		10 944	30 469	- 19 525
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	1 049 357		1 049 357	825 686	223 671
Charges constatées d'avance	936		936	827	109
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	426 262		426 262	649 023	- 222 761
TOTAL (III)	1 487 499		1 487 499	1 506 005	- 18 506
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	1 502 685	13 868	1 488 817	1 508 221	- 19 404

Bilan association ANC2022-06(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	298 443	332 620	- 34 177
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	48 967	-34 177	83 144
Situation nette (sous total)	347 410	298 443	48 967
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	347 410	298 443	48 967
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	788 240	842 323	- 54 083
TOTAL (II)	788 240	842 323	- 54 083
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses	300 589	302 434	- 1 845
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 436	28 517	- 6 081
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	30 142	36 504	- 6 362
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	353 167	367 455	- 14 288
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	1 488 817	1 508 221	- 19 404
ENGAGEMENTS DONNÉS			

Compte de résultat association ANC2022-06

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	30 686	21 851	8 835	40,43
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	707 241	268 906	438 335	163,01
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	30		30	N/S
. Mécénats	1 000		1 000	N/S
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions		12 116	- 12 116	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	622 092	788 244	- 166 152	-21,08
Autres produits	5	4	1	25,00
Total des produits d'exploitation (I)	1 361 054	1 091 120	269 934	24,74
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	505 071	535 613	- 30 542	-5,70
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	3 334	4 684	- 1 350	-28,82
Salaires et traitements	141 835	196 493	- 54 658	-27,82
Cotisations sociales	54 951	75 653	- 20 702	-27,36
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	899	623	276	44,30
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées				
Reports en fonds dédiés	568 009	283 067	284 942	100,66
Autres charges	45 784	4	45 780	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	1 319 883	1 096 136	223 747	20,41
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	41 170	-5 016	46 186	920,77
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	10 885	16 327	- 5 442	-33,33
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	10 885	16 327	- 5 442	-33,33

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	10 885	16 327	- 5 442	-33,33
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	52 055	11 311	40 744	360,22
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES		42 935	- 42 935	-100
Total des charges exceptionnelles (VI)		42 935	- 42 935	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-42 935	42 935	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	3 088	2 553	535	20,96
Total des produits (I + III + IV)	1 371 938	1 107 447	264 491	23,88
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 322 971	1 141 624	181 347	15,89
EXCEDENT OU DEFICIT	48 967	-34 177	83 144	243,27
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats				
Total				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
Total				

Annexes Associations ANC2022 06

PREAMBULE

- Description de l'objet social de l'entité
- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées
- Description des moyens mis en oeuvre

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 488 816,89 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 48 967,05 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/05/2026 par les dirigeants.

IPAMAC est une association loi 1901 créée en 1998. Elle est le réseau des parcs naturels du Massif Central et réunit 11 PNR ainsi que le Parc National des Cévennes. Les parcs membres sont unis par une même volonté de concourir au développement durable du Massif Central dans un esprit d'expérimentation, d'innovation et de partage d'expérience. L'organisation en réseau permet aux parcs et à leurs partenaires de mutualiser des moyens humains et financiers pour mettre en Suvre des projets qu'ils ne pourraient réaliser seuls autour de trois thématiques :

- la protection et la valorisation des ressources naturelles
- l'accueil et les solidarités comme source de développement territorial
- le tourisme durable et l'itinérance

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation

--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06

--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de commerce, du Plan Comptable Général et du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition). Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévue suivant le mode linéaire ou dégressif.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Indemnités de fin de carrière :

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite. Aucun engagement n'a été valorisé au titre de cet exercice dans les comptes et dans l'annexe.

Contributions volontaires :

Aucune contribution volontaire n'a été recensée par l'association au cours de l'exercice.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 05 ans

CHANGEMENT METHODES COMPTABLE

Application ANC 2022-06 :

Conformément à l'arrêté du 26 décembre 2023 portant homologation du règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, la société a appliqué les nouvelles dispositions comptables prévues par ce règlement lors de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025.

Ce règlement modifie les règles de présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, notamment en :

- " Supprimant les postes de transferts de charges (comptes 791, 796 et 797) ;
- " Redéfinissant strictement le périmètre du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges liés à un événement majeur et inhabituel ou à certaines écritures fiscales et comptables spécifiques ;
- " Reclassant certains produits auparavant enregistrés en produits exceptionnels (ex. quote-part de subvention d'investissement virée au résultat) en produits d'exploitation (compte 747) ;
- " Modifiant le traitement comptable de certains produits et charges (ex. refacturations, indemnités, frais d'émission d'emprunt).

Les états financiers de l'exercice 2025 ont donc été établis selon les nouvelles modalités prévues par ce règlement.

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF***Immobilisations*

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations corporelles	15 186			15 186
Immobilisations financières				
TOTAL	15 186			15 186

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Matériel de bureau et informatique	12 969	899		13 868
TOTAL II	12 969	899		13 868
TOTAL GENERAL (I+II)	12 969	899		13 868

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Produits d'exploitation	5 738
Subventions/financements	1 037 817
Autres produits à recevoir	11 540
TOTAL	1 055 095

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Réserves	332 620	-34 177			298 443
Excédent ou déficit de l'exercice	-34 177	34 177			48 967
Situation nette	298 443				347 410
TOTAL	298 443				347 410

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

Variation des fonds dédiés	Ouverture	Utilisations	Remboursements	Reports	Transferts	Clôture
Tourisme durable 22-24	162 833	134 068				28 765
Laboratoire itinérances	91 720	76 238				15 482
GTMC VTT22-24	154 372	58 233				96 140
Attractivité 22-24	172 662	87 203				85 458
Biodiversité22-24	260 735	260 735				0
IPAMAC 26-27		1 119		348 118		346 999
GTMC 26-27				8 407		8 407
PPN 26-27		4 495		211 484		206 989
Total	842 323	622 092		568 009		788 240

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
FNADT	Actions inter-parcs	348 117,93	104 435,38			
FNADT	Animation de réseau	211 484,13	63 445,24			
TOTAL		559 602,06	167 880,62			

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Dettes financières diverses	300 589	300 589		
Fournisseurs	22 436	22 436		
Dettes fiscales et sociales	30 142	30 142		
TOTAL	353 167	353 167		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	14 211
Dettes fiscales et sociales	11 876
TOTAL	26 088

Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 6 666.